



Jouissance du domicile conjugal à titre gratuit et coût d'un relogement & Adultère

Par **Mariak**, le **14/02/2025** à **11:59**

Bonjour,

Je suis en cours de divorce. Mon mari accepte le fait que je reste dans le domicile conjugal à titre gratuit en attendant le prononcé du divorce (ce domicile est en cours de vente).
Si je comprends bien, cela signifie qu'il va quitter le domicile conjugal.

Ma première question est la suivante : peut-il puiser dans le budget conjugal pour financer son relogement (ex : pour louer un appartement) ?

Ma deuxième question est la suivante : si mon mari est dans une situation d'adultère (commise par lui), est-ce un élément utile pour la procédure (il ne s'agit pas d'un divorce pour faute) ou bien cela ne vaut-il pas la peine d'investiguer cet axe ?

Merci par avance pour vos réponses.

Cordialement,

Par **Henriri**, le **15/02/2025** à **09:45**

Hello !

Mais n'est-ce votre avocat s'occupant de votre divorce en cours qui est bien plus à même de

répondre à ces questions en connaissant vu de votre dossier et contexte ?

A+

Par **yapasdequoi**, le **16/02/2025** à **09:04**

Bonjour,

Votre avocat peut vous répondre. Inutile de poser la même question x fois sur divers forums, vous aurez toujours les mêmes réponses.

Par **Galidiecoq78**, le **07/06/2025** à **00:10**

Bonjour,

Je suis passée par une situation assez similaire il y a quelques mois, donc je me permets de partager mon expérience personnelle.

Dans mon cas, mon ex-mari avait également quitté le domicile conjugal pendant la procédure de divorce. Il a utilisé une partie de nos ressources communes pour s'installer ailleurs (caution + premier loyer). Honnêtement, je l'ai un peu mal pris sur le moment, car je restais dans l'appartement avec les enfants et toutes les charges à gérer, mais notre avocat m'avait expliqué que tant que les comptes n'étaient pas officiellement séparés, ce type de dépense pouvait être considéré comme relevant de la "vie courante". Bien sûr, ça dépend des situations, mais dans mon cas, on n'a pas remis ça en cause par la suite.

Concernant l'adultère, c'est vrai que ça peut être très blessant (j'ai aussi découvert une relation parallèle...). Mais si ce n'est pas un divorce pour faute, ce genre d'élément a finalement peu d'impact. J'ai préféré me concentrer sur les aspects concrets : le partage, la résidence des enfants, etc. Après, certaines amies m'ont dit que dans leur cas, ça avait influencé un peu la décision du juge sur les torts ou l'équilibre de la séparation, donc peut-être que ça dépend aussi des juges et des preuves.

Bon courage à vous, ce sont des moments difficiles mais on finit par en sortir plus forte.

Bien à vous,

Amélie